

Note n° 97 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Les neuf organisations de retraité-es

Les neuf organisations de retraité-es étaient présentes à leur réunion « de rentrée » le 6 septembre. De fait, beaucoup n'étaient pas mandatées pour prendre des décisions importantes, notamment une action spécifique des retraité-es, d'autant plus que CGT, FSU et Solidaires misent sur une action interprofessionnelle le 29 septembre, à laquelle FO, CFTC et CFE-CGC n'appelleront pas. Il est probable que les 3 associations FGR-FP, Ensemble & Solidaires, LSR appelleront au 29, mais une action à 6 ne peut pas remplacer une initiative des retraité-es, que nous devons décider et organiser, après le 29.

Les neuf ont décidé de se revoir rapidement, le vendredi 23 septembre, pour confirmer ou prendre des décisions.

Des principes d'initiatives ont été retenus et seront préparés d'ici le 23 septembre :

- **Sur le pouvoir d'achat** : un groupe de travail (qui se tiendra le 4 octobre) va chiffrer le montant de la perte de pouvoir d'achat pour plusieurs générations et préparer un tract sur la perte de 2022 et le rattrapage des années antérieures. Les faibles revalorisations s'avèrent encore plus scandaleuses en période de forte inflation, elles seront au centre de la prochaine action, avec la santé et les services publics.
- **Sur le versement très tardif de la première pension** : une lettre à la CNAV est en préparation. Comment vivre lorsque la première pension arrive 6 mois ou 1 an après le départ en retraite ?
- **Sur l'absence de négociation sur la revalorisation des complémentaires Agirc-Arrco** : une lettre au Medef se prépare, contre son refus de toute négociation sur la revalorisation de la retraite complémentaire, qui représente 1/3 de la pension dans le privé. Pourtant, près de 70 milliards dans les réserves permettent d'assurer 10 mois de pension.

À suivre...

Assemblée Générale annuelle de l'Unirs

L'AG de l'Unirs se tiendra le jeudi 13 octobre avec des délégations désignées par les fédérations, les syndicats nationaux, les structures départementales. Ces camarades sont invités à se faire connaître (unirs@solidaires.org), notamment pour les réservations de repas.

Le 23 août, ont été envoyés, suffisamment à l'avance pour une préparation collective, la proposition d'ordre du jour, le projet de Rapport d'activité du C.A. et une proposition de Motion d'actualité et d'orientation (à amender).

Tous les amendements à cette motion, arrivés avant la date limite, ont été intégrés par le CA de l'Unirs du 15 septembre. La motion finale qui sera examinée pendant l'AG peut être consultée sur le site de Solidaires en cliquant [ici](#).

Macron : fin de l'abondance...

Avis aux 635 300 retraitées et retraités qui reçoivent l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV) ou l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) pour que leur revenu arrive au niveau minimal de ressources de 903 euros par mois pour une personne seule et 1 402 euros pour un couple.

Avis aux 37 % des retraité-e-s résidant en France (54 % des femmes et 16 % des hommes) qui perçoivent une pension de droit direct inférieure ou égale à 1 000 euros bruts par mois, y compris aux 18 % qui ont effectué une carrière complète.

Avis aux 39 % de retraité-e-s de droit direct résidant en France qui bénéficient d'un minimum de pension (minimum contributif) de 642,93 euros par mois pour une carrière complète (702,54 euros avec la majoration si 120 trimestres cotisés), et à toutes celles et ceux aux carrières incomplètes qui n'en touchent qu'une partie, en proportion de la durée validée pour la retraite. Avis particulier à la moitié des femmes en retraite qui sont dans ce cas.

Oui, avis à tous ces retraité-es et à bien d'autres personnes, notamment les 14 % qui vivent sous le seuil de pauvreté, c'est la fin de l'abondance. Et bon courage pour expliquer à leurs enfants que c'est la fin de l'abondance qu'ils n'ont jamais connue !

Mobilisation des retraité-e-s de Loire-Atlantique

Les 9 organisations de retraité-e-s de Loire-Atlantique mobilisent contre la fermeture dans l'agglomération nantaise de cinq petits collectifs pour 78 personnes âgées, qui emploient 30 salarié-e-s, six par structure. Cette fermeture a été décidée pour 2023, par le conseil d'administration composé d'Harmonie Mutuelle et de la MGEN.

Pour la direction, ces structures seraient lourdement déficitaires (500 000 euros), les résidents vieillissent et les besoins de médicalisation croissent.

Pour les syndicats présents (CFDT, CGT, FO et CGC), le déficit réel est de 150 000 €, soit moins de 1 % du budget des cinq structures. Il est évident que les résidents vieillissent et qu'ils souhaitent continuer de vivre dans une structure dans laquelle ils et elles se sentent chez eux.

La fermeture serait dramatique, à l'heure où l'ARS interdit la création de nouveaux Ehpad et où des dizaines de demandes de personnes dépendantes ne sont pas prises en charge.

Tous les syndicats et organisations appellent à un rassemblement devant le Conseil départemental le lundi 17 octobre prochain à 11h. **Une pétition à l'initiative des familles des résidents est en ligne [ici](#).**

Les durées de cotisation

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié une étude sur les durées d'assurance des affiliés nés entre 1946 et 1994.

Avant l'âge de 30 ans, la durée validée s'élève à 8 ans (32 trimestres), elle a fortement diminué entre les générations 1950 (43,1 trimestres) et 1976 (31,8 trimestres), du fait de l'âge de fin de scolarité obligatoire porté à 16 ans (génération 1953), l'allongement de la durée des études, et un chômage plus fréquent en début de carrière.

La durée des femmes se rapproche de plus en plus de celles des hommes, car elles travaillent plus et elles bénéficient de nouveaux droits avec l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF qui attribue des droits de retraite sans payer de cotisations, aux personnes qui ne travaillent pas, ou qui réduisent leur activité professionnelle, pour élever leurs enfants ou s'occuper d'un enfant ou d'un parent handicapé).

Le rythme de validation de trimestres décroît en fin de carrière. Entre 55 et 59 ans, le rythme de validation de trimestres diminue par rapport à la tranche 50 – 54 ans, mais augmente de 2 trimestres pour les femmes et de 1,4 trimestre pour les hommes, entre les générations 1946 et 1958.

La validation de trimestres au titre de la maladie représente moins de 2 % des validations. Elle augmente avec l'âge après 40 ans et accélère fortement après 50 ans. Les femmes valident plus souvent des trimestres que les hommes mais avec des durées validées moindres.

Pour consulter le dossier complet, cliquer [ici](#).

Baisse de la TVA sur le gaz !

La TVA sur le gaz passe de 21% à 5% à partir d'octobre et au moins jusqu'à la fin de l'année, tant que durera la situation difficile d'inflation. La baisse de la TVA, cet impôt injuste que tout le monde paie, va dans le bon sens. Une attribution gratuite des premières consommations essentielles (gaz, électricité, eau, ...) serait encore mieux.

Démission d'une ministre de la santé

Le 30 août dernier, une ministre de la Santé a démissionné suite aux critiques liées aux dysfonctionnements des services hospitaliers, qui ont souffert cet été d'un manque d'effectifs, notamment dans le secteur des urgences obstétricales. Le décès d'une femme enceinte lors de son transfert entre deux hôpitaux, faute de place, serait à l'origine de cette démission.

Précisions et fin du rêve :

- La baisse de la TVA a été décidée par le Premier ministre Espagnol, Pedro Sanchez...
- La ministre de la Santé qui a démissionné est Marta Temido au Portugal... En France, il y a des démissions qui seraient tout autant justifiées.
- Plusieurs pays de l'Union Européenne taxent les superprofits...

Dans les trois cas, E. Macron n'a pas commenté.

Mortelle politique de la santé

L'INSEE dresse un constat sans appel : 138 522 morts durant l'été 2022, plus que les 133 069 décès de 2003, année de grande canicule et d'été brûlant particulièrement meurtrier. Les décès de 2003 avaient coûté son poste au ministre de la Santé. En 2022, silence absolu...

Pourtant n'y a-t-il pas de lien entre cette hécatombe et la fermeture de dizaines de services d'urgence depuis des années et encore durant l'été, avec le fait que de nombreux soins n'ont pas pu être assurés, ou mal, faute de moyen et de personnel, avec la baisse continue de nombre de lits d'hôpitaux ?

Les personnes âgées isolées ne sont pas les seules victimes de cette politique, pour la 1^{ère} fois depuis la guerre, la mortalité infantile (enfants décédés avant l'âge de 1 an) repart à la hausse en France (+ 7 % entre 2012 et 2019). La France, en 7^e position avec un indice de mortalité infantile faible en 1989, a chuté à la 25^e place en 2017, mais la réduction du taux de mortalité infantile n'est pas une priorité de santé publique et les moyens de la santé continuent de baisser. **Pour eux, leurs profits valent plus que notre santé.**